

Produits à doubles standards : les députés proposent des solutions

Les produits vendus sous la même marque et le même emballage devraient avoir la même composition, déclarent les députés dans rapport sur les doubles standards de qualité.



" il ne peut y avoir de consommateurs de seconde classe"

<https://www.europartv.europa.eu/en/programme/society/no-second-class-consumers-meets-discuss-dual-food-quality>

Selon le rapport approuvé le 13 septembre, il est essentiel que les consommateurs puissent avoir accès à des informations claires et compréhensibles.

Ce rapport d'initiative de la députée démocrate socialiste tchèque [Olga Sehnalová](#) propose des mesures contre les pratiques commerciales déloyales consistant à vendre des produits de moindre qualité dans certains pays de l'Union européenne.

« Dans le cas de la modification de la composition d'un produit, pour n'importe quelle raison, le consommateur a le droit d'être informé de manière transparente et claire » a déclaré la rapporteur. Le rapport invite les organisations de consommateurs à jouer un rôle actif dans le débat public et à informer les consommateurs.

Le rapport appelle aussi la Commission à ajouter cette pratique sur la liste noire des pratiques interdites sous la [directive des pratiques commerciales déloyales](#) et de fournir un cadre légal permettant aux consommateurs d'obtenir "réparation" auprès des producteurs.

Situation

Moins de viande dans les plats préparés, moins de cacao dans le chocolat, pas d'orange dans le jus d'orange, des sirops ou des édulcorants artificiels à la place du sucre. Des études ont prouvé que de la nourriture commercialisée en Europe centrale et en Europe de l'Est, bien que sans aucun danger, était de qualité inférieure aux mêmes produits vendus avec un emballage identique en Europe de l'Ouest.

Ces tests ont été effectués sur les sodas, la viande, le poisson, les produits laitiers, le thé et les confiseries. Les bâtonnets de poisson pané vendus en Slovaquie contiendraient moins de poisson que ceux distribués en Autriche (58% contre 65%), aucune trace d'orange n'a été retrouvée dans les boissons à l'orange en Slovaquie et en République Tchèque, tandis que celles vendues en Allemagne contiennent 3% de jus d'orange concentré. En Hongrie, 71 produits sur les 96 testés et comparés avec leurs équivalents italiens ou autrichiens présentaient des différences. Ces différences se retrouvent également dans les cosmétiques, les détergents et la nourriture pour animaux.

Ajuster les produits aux goûts locaux, aux préférences des consommateurs et au prix est une façon légale et habituelle de procéder. La différence de goût peut également se justifier par l'utilisation de produits locaux dans des usines locales ou par l'utilisation de produits moins chers afin de s'adapter au pouvoir d'achat local. Mais dans ce cas précis, les prix sont identiques voire plus élevés sans aucune mention sur l'emballage, ce qui trompe le consommateur.

En savoir plus

[Communiqué de presse -](#)

[Qualité des produits de consommation : les doubles standards dans le viseur du PE](#)

[Briefing \(en anglais\)](#)

[Audience](#)

[Double niveau de qualité des denrées alimentaires- L'état de l'Union en 2017](#)